

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 06 mars 2023

Date de convocation : 28/02/2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230306-D2023_02_010-DE



Délibération N° 2023/02/010

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	20
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : MODALITES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, Le MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique pouvoir à CARTON Jean-Pierre, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, LATOUCHE Céline pouvoir à Le MENI Nadège, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à WATTEBLED Stéphane.

Secrétaire de séance : GRAVELLE Jean-Luc

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du passage à la M57, il y a lieu de réactualiser les différentes délibérations de la commune qui concernent les conditions d'amortissements.

La commune dispose actuellement de plusieurs délibérations :

- D2013/04/030 du 08 avril 2013 – comptabilité amortissements
- D2013/04/039 du 08 avril 2013 modalités pour les amortissements
- D2016/07/071 du 11 juillet 2016 -Modalités d'amortissement
- D2018/09/063 du 08 octobre 2018 – virements de crédits.

Ainsi il est proposé d'actualiser les durée amortissements des biens en validant le tableau suivant :

Comptes	A. Immobilisations incorporelles	Durée
202	Frais d'études et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204	Subventions d'équipement versées (sauf 2046)	5 ans
2046	Attributions de compensation d'investissement	1 an
205	Concessions et droits, licences, logiciels	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
	B. Immobilisations corporelles	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
2128	Autres agencements	20 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions et autres	10 ans
2138		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Autres matériels de transport (camions, voitures...)	8 ans
21838	Autre matériel informatique	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
	Bien de faible valeur jusqu'à 200 €	1 an
2132	Immeuble de rapport (budget annexe immeuble Aliénor d'Aquitaine)	30 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le tableau des amortissements proposés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Jean-Luc GRAVELLE

